Testament retrouvé tardivement

Par bidi
Bonjour Mon oncle est décèdé le 17 novembre 2020 et c'est une de ses soeur qu'il ne voyait plus depuis au moins 20 ans qui a voulu a toute vitesse regler la succession car il n'avais pas d'enfant.elle a pris tout les papier officiel le lendemain de son déces notament ceux de son notaire.je lui ai dit qu'etant très proche de mon oncle il m'avais dit qu'il avait fait le nécéssaire pour que je soit son héritier .depuis le début de la succession j'ai eu une fois un apppel du notaire de sa soeur pour me dire qu'on ne pouvais pas vider la maison de suite et que je devais rendre les clef je lui ai fait par de l'existance possible d'un testament et il ma repondu qu'il se renseignerait.je n'ai plus eu de nouvelle depuis.la semaine dernière je suis allé chez le notaire de ma grand mère décédé recement et lui ai parler du décé de mon oncle et m'interoge sur la présence du testament de mon oncle.il a alors regardé dans son fichier et à retrouvé dans son coffre ledit testament qui n'était pas entré dans le fichier central.il m'a dit qu'il allait s'occuper de cette affaire .pensez vous que si la succession de mon oncle à été réglé je pourrai recupérer tout ce qui m'était du merci
Par ESP
Bonjour Si ce testament est valable juridiquement pour être appliqué et respecté, le notaire va lancer la procédure.
Par bidi

Je vois pas pourquoi il serait pas valable juridiquement car il a été fait chez un notaire qu'il a garder dans son coffre et qu'il ne lèse personne vu qu'il n'a pas d'enfant.